

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE COURCOURY**

**Séance du 17 décembre 2019**

*Nombre de membres*

*Afférents au Conseil Municipal : 14*

*Qui ont pris part à la délibération : 14*

**Date de Convocation** : 12/12/2019

L'An deux mille dix-neuf, et le dix-sept décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de Courcoursy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BIGOT Éric.

**Etaient présents** : Éric BIGOT, Catherine DUDOIGNON, Michelle FARGEOT, Liliane GILLARD, Didier MECHAIN, Geneviève VILPASTEUR, Jean-Marc KELLER, Françoise BARBAUD, Jean-Michel MELLIER, Daniel JOLIBOIS, Alain BOISSINOT, Jackie DEGUIL, Kim BARON BRUMAUD, Alain PHILIPPE

*Alain Philippe est nommé secrétaire de séance.*

*La séance est ouverte à 19h30*

*Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2019. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est approuvé.*

*Monsieur le Maire propose, en début de séance, d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Cet ajout est validé par l'assemblée délibérante.*

**Décision modificative : ouverture de crédits supplémentaires**

Suite à la découverte d'une fuite d'eau importante dans le bâtiment scolaire, Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative du compte « dépenses imprévues » au compte « bâtiments scolaires »

	Chapitre	Article	Montant
Dépenses	020	020	- 2 332.80 €
Dépenses	21	21312	+ 2 332.80 €

*Pour, à l'unanimité*

**Demande de subvention – DETR / DSIL – Travaux d'isolation Maison de la Seugne – tarifs actualisés de décembre 2019**

Dans le cadre d'un projet de rénovation thermique des équipements communaux en faveur de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables, le Maire expose au Conseil la nécessité d'effectuer des travaux d'isolation de la toiture de la Maison de la Seugne. Il propose de solliciter les services de l'Etat pour l'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), afin de contribuer aux charges liées à ces travaux, dont le plan de financement se présente à ce jour, comme suit :

Montant total du projet : 10 684 € HT

Sollicitation : Etat (DETR) 25% soit 2 671 €

Sollicitation : Etat (DSIL) 25% soit 2 671 €

Autofinancement: 5 342 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander cette aide financière et à signer tous les documents qui s'y rattachent.

*Pour, à l'unanimité*

Monsieur Alain Boissinot a engagé des frais pour la reproduction de documents sur CD, avec ses deniers personnels. Le Maire soumet aux membres du Conseil, le remboursement des frais pour une valeur de 38,97€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder au remboursement de ces frais.

*Pour, 13*

*Abstention, 1*

**Attribution d'une indemnité au receveur municipal**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) D'accepter le concours de Madame Hélène DEZALAY, Receveur Municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

2°) De prendre acte de l'acceptation de Madame Hélène DEZALAY, Receveur Municipal, et de lui allouer, à compter du 01 janvier 2019, une indemnité annuelle de conseil égale à 100 % de l'indemnité de conseil théorique calculée conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. En aucun cas, cette indemnité ne pourra excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 ;

3°) D'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article 6225 du budget.

*Pour, à l'unanimité.*

### **Avis sur demande d'admission en non valeur de pièces irrécouvrables**

Les élus doivent se prononcer sur l'admission en non-valeurs de la somme due de 16 687,76 € correspondant aux frais engagés pour le péril de Mme VERDIER.

Cette somme est inscrite en hypothèque sur le bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce contre l'admission en non-valeur de la somme due de 16 687.76€

*Contre, à l'unanimité*

### **Remboursement de frais**

Suite à une demande du centre des finances publique (pôle topographique et gestion cadastrale) de regroupement de parcelles et nouveaux bornage en vue de construction de maisons individuelle :

Cadastré AH1063 et AH1065 : 31 route de Corcosse

Cadastré AH 1064, AH1066, AH1069 et AH 1070 : 33 route de Corcosse

Cadastré AH 1068 et AH 1073 : 35 route de Corcosse

Cadastré AH 1072 : 37 route de Corcosse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à informer le centre des finances publiques (pôle topographique et gestion cadastrale) de cette nouvelle numérotation.

*Pour, à l'unanimité*

### **Questions diverses :**

- Point sur la commission du personnel : des primes de fin d'années équivalentes à celles de l'année 2018 ont été versées au personnel communal.
- Point sur l'organisation de la Cérémonie des vœux 2020

*La séance est levée à 20h30*